

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX
MRC DE L'ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 6 janvier 2026 à 19h05 à laquelle séance sont présents :

Siège #1 – Pierre Gosselin
Siège #2 – Michel Duperron
Siège #4 - -Vincent Beaudoin
Siège #5 – Étienne Vigneault

Sont absents :
Maire – Christian Daigle
Siège #3 – Mathieu Jolibois
Siège #6 –Jean Goulet

Considérant l'absence du maire à cette séance.

Il est proposé par monsieur Étienne Vigneault, appuyé par monsieur Michel Duperron et RÉSOLU de nommer le conseiller monsieur Pierre Gosselin à agir comme président de l'assemblée.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Pierre Gosselin, président de l'assemblé. Monsieur Jean Langelier, directeur général, greffier et trésorier par intérim sont aussi présents ainsi que madame Morneau, adjointe à la trésorerie et greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

2-CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, l'adjointe-greffière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour aux conseillers élus du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

001-01-26

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

-

Il est proposé par monsieur Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJET À DISCUTER

4.1 - Augmentation de la marge de crédit

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - SUJET À DISCUTER

002-01-26

4.1 - Augmentation de la marge de crédit

ATTENDU QUE la municipalité dispose actuellement d'une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable afin de répondre à ses besoins de liquidités temporaires;

ATTENDU QUE la marge de crédit actuelle s'élève à 250 000\$ et que celle-ci ne répond plus adéquatement aux besoins financiers de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite augmenter cette marge de crédit afin d'assurer une saine gestion de ses flux de trésorerie et de ses obligations financières au montant de 300 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Duperron

APPUYÉ PAR monsieur Etienne Vigneault

ET RÉSOLU QUE :

1. La municipalité autorise l'augmentation de sa marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable pour un montant total de 300 000\$;
2. Le président de la séance et l'adjointe à la trésorerie et greffière sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution;
3. Cette résolution prend effet immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pierre Gosselin – Président de la séance

Christine Morneau – Adjointe à la trésorerie et greffière

5 - -PÉRIODE DE QUESTIONS

003-01-26

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Pierre Gosselin, président de la séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Pierre Gosselin
Président de la séance

Christine Morneau
Adjointe à la trésorerie et greffière